



Votre Puits d'eau

Quelques conseils de sécurité.

De nombreux Néo-Brunswickois dépendent de puits domestiques forés, creusés ou naturels pour leur eau potable et pour leurs autres besoins ménagers. Il est donc important de connaître les mesures à prendre pour préserver la sécurité de votre source d'approvisionnement en eau.



Entretien de votre puits.

Les puits sont alimentés par les couches aquifères ou les réserves d'eau souterraine. La couche supérieure du sol protège habituellement l'eau. Les tubages mal entretenus ou endommagés peuvent toutefois nuire à la qualité de l'eau dans des puits, d'où l'importance de l'entretien régulier.

Liste de vérification :

- Vérifiez périodiquement les parties du puits pour déceler des problèmes comme :
 - fissures, corrosion ou dommages au tubage du puits, aux pompes ou aux tuyaux,
 - couvercle brisé ou manquant.
- Aménagez en pente le secteur autour du puits de façon à éloigner du puits l'eau de ruissellement.
- Désinfectez les puits d'eau potable au moins une fois par année ou après une longue période de non-utilisation avec du chlore ou un agent de blanchiment. (Des brochures d'information sont disponibles au ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux.)
- Faites vérifier le puits une fois l'an pour déceler la présence de bactéries coliformes. Des analyses pour déceler des composés comme les nitrates, l'arsenic et le fluorure doivent être effectuées au moins tous les deux ans.
- Toute nouvelle construction, travaux de modification ou fermeture d'un puits doit être entrepris par un entrepreneur de forage de puits titulaire d'un permis.
- Évitez de mélanger ou d'utiliser des pesticides, des engrais chimiques, des dégraissants, des combustibles et d'autres polluants près du puits, et n'éliminez jamais des matières dangereuses dans une fosse septique.
- Ne gardez pas d'animaux de compagnie près de votre puits et maintenez le secteur exempt de déchets d'animaux.

- N'éliminez pas des déchets dans un puits sec ou abandonné.
- Ne coupez pas le tubage du puits au-dessous de la surface du sol, et si c'est déjà fait, prolongez la longueur du tubage de 30 cm au-dessus du niveau du sol.
- Purgez et faites vérifier le système de fosses septiques aussi souvent que le recommande le ministère de la Santé et du Bien-être.

Analyse de votre eau de puits.

L'eau de puits devrait être analysée régulièrement pour déceler la présence de bactéries et de contaminants chimiques, si on soupçonne que le puits est contaminé par des substances chimiques. Outre ces analyses régulières, l'eau de puits devrait être analysée immédiatement si on constate une modification dans la transparence, la couleur, l'odeur ou le goût ou dans le cas d'un changement significatif ou d'un nouveau développement sur le terrain environnant. Si vous avez, à n'importe quel moment, des doutes quant à la salubrité de votre approvisionnement en eau privé, vous devez faire analyser votre eau dès que possible.

Liste de vérification :

- Faites échantillonner votre eau de puits lorsque les risques de contamination sont les plus élevés : tôt le printemps, après le dégel, après une période de sécheresse, à la suite de pluies abondantes ou après une longue période de non-utilisation du puits.
- Suivez attentivement les directives pour prélever un échantillon et faites appel à un laboratoire dûment accrédité ou certifié en analyse microbiologique pour faire analyser votre échantillon.
- Demandez conseil aux ministères de l'Environnement et des Gouvernements locaux et de la Santé et du Bien-être pour effectuer l'analyse et pour appliquer des mesures de redressement.

Comment prélever un échantillon d'eau de puits pour une analyse bactérienne.

La trousse d'échantillonnage fournie par le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux comprend un petite bouteille en plastique transparent qui peut contenir environ 100 ml d'eau. Vous devrez aussi remplir une fiche d'information et la soumettre avec votre échantillon. *Veillez noter que des trousse d'échantillonnage sont aussi disponibles pour déceler la présence de substances chimiques dans l'eau de puits.*

Liste de vérification :

- Lisez attentivement les directives avant d'effectuer le prélèvement.
- Enlevez la bague à treillis du robinet ou toute autre pièce amovible installée sur le bec du robinet.
- Ouvrez le robinet d'eau froide dans votre cuisine ou votre salle de bain et laissez couler l'eau pendant au moins cinq minutes pour rincer les tuyaux. Ne touchez pas la partie du robinet d'où l'eau s'écoule.
- Réduisez le débit d'eau du robinet à 500 ml (2 tasses) par minute. (Au besoin, utilisez une tasse à mesurer pour déterminer le débit d'eau.)
- La bouteille en plastique transparent est stérilisée lorsque vous la recevez. Afin d'éviter de contaminer la bouteille et votre échantillon, ne touchez pas le goulot ou l'intérieur du bouchon. La bouteille contient aussi un agent préservatif qui contribue à maintenir la pureté de l'échantillon, alors ne rincez pas la bouteille avant de la remplir.
- Remplissez la bouteille directement, mais sans toucher le robinet au-dessus de la marque de 100 ml et ensuite rebouchez solidement la bouteille.
- Conservez l'échantillon au froid et retournez-le à l'endroit où vous l'avez obtenu immédiatement suivant le prélèvement.

- Remplissez le formulaire à soumettre avec votre échantillon. Inscrivez vos nom, prénom et adresse ainsi que le numéro d'identification du bien-fonds (NID) qui apparaît sur votre formulaire d'impôt foncier. Vous pouvez aussi obtenir votre NID en communiquant avec Services Nouveau-Brunswick, au 1 800 762-8600.

Résultats de votre analyse microbiologique d'eau de puits.

Les échantillons d'eau de puits sont analysés pour déceler deux sources principales de bactéries : les coliformes totaux qui sont présents naturellement dans le sol et dans les intestins des humains et des animaux, et Escherichia coli, ou le e-coli, une bactérie qu'on trouve seulement dans les intestins des humains et des animaux. Les résultats de l'analyse de l'eau de puits vous seront envoyés par la poste. Cette information indique les résultats de l'analyse de votre puits et le niveau acceptable de bactéries selon les *Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada* et les limites maximales acceptables pour la santé au Nouveau-Brunswick.

Pour assurer la sécurité de l'approvisionnement en eau et en bénéficier en toute quiétude, il est important de connaître les moyens à votre disposition afin de prévenir les risques de contamination, d'évaluer la qualité de votre eau, et d'agir lorsque surviennent des problèmes. Nous sommes ici pour vous aider, alors n'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute question ou tous renseignements supplémentaires.

Direction de la planification durable
Ministère de l'Environnement et des
Gouvernements locaux
Tél. : 506 457-4846
Télé. : 506 457-7823
Courriel: well-puits@gnb.ca

Ou communiquez avec :
le bureau régional de la Santé
publique le plus près.

